

Titre: SAVOIR AIDER DES PERSONNES À GÉRER LEURS AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES QUAND ELLES NE PEUVENT LE FAIRE ELLES-MÊMES

INTRODUCTION

Le bureau du tuteur et curateur public est régi par la loi provinciale afin de protéger les affaires financières et juridiques des personnes qui ne sont pas en mesure de se protéger. Il s'agit des enfants de moins de 19 ans, des adultes qui sont vulnérables, des personnes décédées et des personnes disparues.

Chaque année, des milliers d'adultes de la Colombie-Britannique communiquent avec nous pour demander comment ils peuvent prévoir pour l'avenir, au cas où ils ne pourraient plus s'occuper de leurs propres affaires financières et juridiques, ou comment ils peuvent venir en aide à un ami ou à un membre de la famille en difficulté. Bon nombre de ces personnes savent que le bureau du tuteur et curateur public peut intervenir en dernier recours, mais elles ne savent pas où s'adresser pour trouver de l'aide. Nous leur indiquons qu'il est préférable que ce soit des amis ou des proches en qui on a confiance qui apportent l'aide nécessaire de manière avertie, avec empathie et compassion.

La présente brochure résume les options qui se présentent aux personnes ayant besoin d'aide pour prendre des décisions touchant leurs affaires financières et juridiques. Nous espérons qu'elle répondra à un bon nombre de vos questions et vous aidera à planifier votre avenir ou vous permettra d'aider quelqu'un d'autre qui a besoin d'aide.

Pour de plus amples renseignements sur les services que nous offrons, veuillez communiquer avec nous :

BUREAU DU TUTEUR ET CURATEUR PUBLIC « PUBLIC GUARDIAN AND TRUSTEE »

808, rue Hastings Ouest, bureau 700

Vancouver, C.-B. V6C 3L3

Téléphone : (604) 775-0202

Télocopieur : (604) 660-4493

Consultez notre site Web à l'adresse

www.trustee.bc.ca

POUR COMMANDER LA PRÉSENTE BROCHURE :

Téléphone : (604) 660-4444

Télocopieur : (604) 775-0207

Courriel : mail@trustee.bc.ca

CONTENU

Vos options

Page 3

Procuration

Page 3

Comment dresser une procuration

Coût

La procuration perpétuelle

Responsabilités

Ententes de représentation

Page 5

Quelles décisions juridiques et financières peut-on prendre à l'aide d'une entente de représentation restreinte?

Qui peut dresser une entente de représentation restreinte?

Quand une entente de représentation restreinte entre-t-elle en vigueur?

Comment prépare-t-on une entente de représentation restreinte?

Coût

Responsabilités

Fiduciaire du revenu de pension de l'État

Page 7

Comment faire la demande?

Responsabilités

Curateur aux biens

Page 8

Comment faire la demande?

Coût

Responsabilités

Rémunération

Bureau du tuteur et curateur public de la C.-B. « Public Guardian and Trustee of British Columbia »

Pour de plus amples renseignements

Page 10

VOS OPTIONS

Toute personne qui n'est pas en mesure de gérer ses affaires financières et juridiques est une personne vulnérable dans la société d'aujourd'hui. Il se peut qu'elle trouve difficile ou même impossible de faire des transactions bancaires courantes et de s'occuper de ses affaires juridiques, qu'elle oublie des comptes bancaires, qu'elle omette de payer des factures ou qu'elle se laisse facilement persuader de céder des biens à des étrangers. Si vous désirez vous protéger d'une situation semblable ou aider quelqu'un d'autre, vous pouvez dès maintenant prendre certaines mesures afin d'éliminer une part de l'incertitude que comporte l'avenir.

- Une personne compétente qui pourrait bientôt avoir besoin d'aide pour remplir certaines tâches, comme la signature de documents ou les transactions bancaires, peut envisager les options suivantes :
 - un membre de sa famille, un ami ou une autre personne en qui elle a confiance peut devenir son fondé de pouvoir aux termes d'une procuration;
 - des organismes ou établissements financiers locaux, des compagnies de fiducie, des cabinets d'experts-comptables ou des cabinets d'avocats peuvent lui offrir des conseils et de l'aide;
 - elle peut consulter un représentant du service à la clientèle de sa banque ou de son établissement financier pour voir comment celui-ci pourrait lui venir en aide (p. ex., service bancaire par téléphone, virements automatiques, etc.);
 - elle peut faire appel à d'autres services de soutien communautaire locaux, comme les comptoirs d'information fiscale pour les aînés, pour régler certains problèmes.
- Une personne qui a déjà du mal à gérer ses affaires financières courantes pourrait nommer un ami ou un membre de sa famille en qui elle a confiance en tant que représentant aux termes d'une entente de représentation à pouvoirs restreints.
- Une personne qui a besoin d'aide pour gérer son revenu de pension fédérale peut demander qu'un fiduciaire du revenu de pension soit nommé pour gérer ce revenu.
- Dans le cas d'une personne jugée incapable de gérer ses affaires financières et juridiques par deux médecins en titre, le tribunal peut nommer un curateur aux biens pour en assumer la responsabilité.

Si vous vous préoccupez de vos besoins en soins de santé et personnels, ou de ceux de quelqu'un d'autre, différentes options et marches à suivre s'offrent à vous.

PROCURATION

Une procuration est un document qu'une personne adulte peut dresser; ce document nomme quelqu'un d'autre pour agir en son nom en ce qui a trait à ses affaires financières et juridiques. Une procuration peut être rédigée de façon à conférer de larges pouvoirs à la

personne nommée en tant que fondé de pouvoir pour s'occuper de toutes les affaires d'une autre personne. Une procuration peut aussi être limitée à certaines tâches, comme l'encaissement d'un chèque, la signature d'un document ou la vente d'une voiture.

La procuration perpétuelle (voir ci-dessous) représente le document de planification en cas d'incapacité mentale le plus courant qui soit à la disposition des Britanno-Colombiens en ce qui a trait aux affaires juridiques et financières.

Pour être valide, une procuration doit être dressée par une personne qui est légalement en mesure de le faire au moment de la signature. Il pourrait s'avérer nécessaire d'obtenir l'opinion d'un médecin si l'on doute de la capacité de la personne à bien comprendre les pouvoirs qu'elle confère.

Comment dresser une procuration

On peut dresser une procuration uniquement sous forme d'un document écrit; on ne peut le faire verbalement. On peut se procurer des formulaires de procuration standard pour un prix modique dans la plupart des papeteries. Si vous avez l'intention de gérer les comptes bancaires d'une autre personne ou de demander à quelqu'un d'autre de gérer les vôtres, veuillez prendre note que la plupart des institutions bancaires préfèrent utiliser leurs propres formulaires de procuration. Elles pourraient également avoir d'autres préférences, p. ex., exiger qu'un employé de la banque agisse en tant que témoin.

La personne qui confère le pouvoir et un témoin (qui ne peut être la personne nommée en tant que fondé de pouvoir) doivent signer le formulaire de procuration. Si la procuration confère au fondé de pouvoir le pouvoir d'effectuer des transactions immobilières, de nombreuses considérations spéciales s'appliquent à la façon de dresser la procuration et à son contenu. Un avocat ou notaire public peut vous conseiller quant à la nature de ces règles spéciales.

Coût

Bien qu'il ne soit pas nécessaire de retenir les services d'un avocat ou d'un notaire public pour dresser une procuration, il est sage d'obtenir un avis ou une assistance juridique. L'expérience prouve qu'il est particulièrement recommandé d'obtenir un tel avis quand il s'agit d'une procuration qui pourrait servir pour des transactions immobilières. Les honoraires varient pour ces services; demandez combien il vous en coûtera avant de décider qui rédigera votre procuration. Vous devrez payer pour le temps consacré à la préparation de la procuration, y compris les rendez-vous et les appels téléphoniques.

La procuration perpétuelle

Une clause « perpétuelle » est une déclaration précise qui fait partie d'une procuration selon laquelle les pouvoirs conférés au fondé de pouvoir resteront en vigueur même si la personne qui a signé la procuration est soudainement frappée d'incapacité. La procuration perpétuelle sert de document de planification et permet de prévoir le cas où la personne deviendrait inapte à prendre ses propres décisions. Sans clause « perpétuelle », les pouvoirs conférés par une procuration prendraient fin si la personne signataire n'était plus en mesure de conférer ce pouvoir.

De nombreuses procurations qui servent à une fin limitée ou précise n'ont pas de clause « perpétuelle ». Par exemple, si vous nommiez un fondé de pouvoir strictement pour acheter ou vendre les actions d'une société, cette procuration ne comporterait pas de clause « perpétuelle ».

Une clause « perpétuelle » énonce clairement que la personne qui a dressé la procuration a l'intention de s'en servir, même si elle est frappée d'incapacité. Habituellement, le pouvoir conféré par une procuration perpétuelle est discrétionnaire et général, car il peut être difficile de prévoir le genre de décisions qu'il faudra prendre plus tard. Cependant, s'il existe une raison particulière pour restreindre le pouvoir d'une façon ou d'une autre, on peut l'indiquer par écrit dans le document.

Responsabilités

En vertu d'une procuration, le fondé de pouvoir doit suivre les recommandations de la personne qui a conféré le pouvoir; si cette personne n'est plus en mesure de faire des recommandations, le fondé de pouvoir doit agir de façon juste et responsable, en tenant compte des intérêts véritables du concédant. Le fondé de pouvoir ne doit pas se servir d'une procuration pour s'accorder des avantages ou des rétributions financières, à moins que le document ne le précise expressément. Un fondé de pouvoir a le devoir de tenir des documents et des comptes exacts pour toutes les transactions financières et immobilières effectuées. Bien que les actes posés par un fondé de pouvoir ne soient pas contrôlés, le bureau du tuteur et curateur public peut exiger, s'il reçoit une plainte, une reddition de comptes de la part du fondé de pouvoir.

ENTENTES DE REPRÉSENTATION

Une entente de représentation est un document juridique qui permet à une personne adulte (19 ans ou plus) de nommer une autre personne (un représentant) pour prendre des décisions importantes pour elle dans le futur. Tout comme une procuration perpétuelle, elle nous permet de nous préparer en vue du moment où nous ne pourrions peut-être plus prendre nos

propres décisions. Les ententes de représentation sont nouvelles en Colombie-Britannique et sont régies par une loi qui est entrée en vigueur en 2000.

Les ententes de représentation sont généralement limitées aux seules décisions relatives aux soins de santé et aux soins personnels. Quand il s'agit de leurs affaires financières et juridiques, la plupart des adultes comptent sur les procurations perpétuelles. Il se pourrait toutefois que certaines personnes trouvent utile de dresser une « entente de représentation restreinte ». Les ententes de représentation restreinte peuvent englober tous les domaines : affaires juridiques et financières ainsi que soins de santé et soins personnels. Comme leur nom le suggère, ces ententes sont restreintes dans la portée des décisions que peut prendre un représentant.

Quelles décisions juridiques et financières peut-on prendre à l'aide d'une « entente de représentation restreinte »?

Les ententes de représentation restreinte, appelées parfois « ententes en vertu de l'article 7 », sont restreintes à des affaires financières courantes et juridiques connexes. Un représentant peut aider à payer des factures, effectuer des opérations bancaires courantes et des opérations financières intérieures ordinaires. Un représentant ne peut pas faire de transaction immobilière, augmenter le montant exigible sur une hypothèque, souscrire à un prêt ou utiliser une carte de crédit qui appartient à l'adulte.

Qui peut dresser une entente de représentation restreinte?

Presque tous les adultes peuvent signer une entente de représentation restreinte. Il n'est pas nécessaire d'avoir la pleine capacité juridique, au sens où les tribunaux l'entendent depuis longue date, pour signer une entente de représentation restreinte. Par contre, il est nécessaire d'exprimer son désir d'obtenir de l'aide pour prendre des décisions, d'être capable de faire des choix, d'exprimer son approbation, de reconnaître que le représentant agira en tant que décideur et, enfin, d'entretenir avec le représentant une relation basée sur la confiance.

Il est impossible à quiconque (par exemple, un groupe d'amis ou des membres de la famille) de dresser une entente de représentation au nom de quelqu'un d'autre. L'adulte concerné est la seule personne qui peut dresser une entente de représentation et nommer un représentant.

Quand une entente de représentation restreinte entre-t-elle en vigueur?

L'adulte qui signe une entente de représentation restreinte décide de sa date d'entrée en vigueur; le représentant ne peut agir en vertu de celle-ci avant qu'elle n'entre en vigueur. L'adulte qui a dressé l'entente continue de prendre ses propres décisions tant qu'il est en mesure de le faire, tout en étant assuré qu'au besoin, quelqu'un en qui il a confiance prendra des décisions pour lui.

Comment prépare-t-on une entente de représentation restreinte?

Une entente de représentation restreinte est un document écrit qui est signé devant témoins. Bien qu'il n'y ait pas de formulaire standard, la *Representation Agreement Act (Loi sur les ententes de représentation)* comprend des instructions précises quant au contenu et aux signatures. Pour préparer une entente de représentation restreinte, il faut lire et respecter la Loi. On peut accéder à une version à jour de la *Representation Agreement Act* sur le site Web du bureau du tuteur et curateur public.

Coût

Bien qu'il ne soit pas nécessaire qu'un avocat ou un notaire public vous aide à rédiger une entente de représentation restreinte, l'un ou l'autre peut vous aider à faire en sorte qu'une entente de représentation restreinte soit dressée et signée convenablement. Tout comme c'est le cas pour les procurations, les honoraires varient pour ces services; informez-vous avant de prendre une décision. Vous devrez payer pour le temps consacré à la préparation de l'entente de représentation, y compris les rendez-vous et les appels téléphoniques.

Responsabilités

La *Representation Agreement Act* stipule qu'un représentant doit agir comme suit :

- agir honnêtement et en toute bonne foi;
- être une personne prudente qui agisse avec soin, diligence et compétence;
- faire exclusivement ce qui est prescrit par l'entente.

En outre, les représentants doivent tenir des documents de leurs décisions et, au besoin, doivent être en mesure de les remettre au bureau du tuteur et curateur public ou à toute autre personne ayant autorité en vertu de la *Representation Agreement Act*.

Demander à quelqu'un de devenir votre représentant ou devenir le représentant de quelqu'un d'autre incombe des responsabilités qu'il ne faut pas prendre à la légère. Il s'agit là d'un rôle sérieux comportant de lourdes responsabilités. On ne peut rémunérer une personne agissant en tant que représentant en vertu d'une entente de représentation restreinte, à moins que l'entente autorise la rémunération et que le tribunal l'approuve.

FIDUCIAIRE DU REVENU DE PENSION DE L'ÉTAT

Un fiduciaire du revenu de pension de l'État gère toute somme provenant des sources suivantes :

- prestations de retraite de la Sécurité de la vieillesse;

- prestation du Supplément de revenu garanti;
- prestation du Régime de pensions du Canada.

Un fiduciaire du revenu de pension de l'État n'est pas autorisé à gérer les fonds provenant de toute autre source. Aucun fiduciaire du revenu de pension de l'État ne peut être rémunéré.

Comment faire la demande?

Quiconque désire devenir un fiduciaire du revenu de pension doit communiquer avec le Bureau fédéral du Programme de la sécurité du revenu le plus près de chez lui. Le numéro de téléphone du Bureau se trouve dans les pages bleues de votre annuaire téléphonique sous *Gouvernement du Canada – Santé Canada*. La demande doit comporter un certificat signé par un médecin en titre confirmant que la personne a besoin d'aide pour gérer son revenu de pension. Il pourrait y avoir des frais minimes exigés pour ce certificat, mais il n'est pas nécessaire de faire appel à un avocat pour remplir le formulaire de demande.

Responsabilités

Une fois par année, le Programme fédéral de la sécurité du revenu achemine un formulaire de reddition des comptes à remplir. La personne fiduciaire du revenu de pension devra indiquer comment elle a géré le revenu de pension du bénéficiaire et montrer que les fonds servent à cette personne.

Bien que restreint, ce pouvoir est dans la plupart des cas suffisant pour s'occuper des affaires financières courantes.

CURATEUR AUX BIENS

Un curateur aux biens est une personne nommée par la Cour suprême de la Colombie-Britannique pour s'occuper des affaires juridiques et financières d'une autre personne. Pour devenir un curateur aux biens, il vous faut soumettre une demande en vertu de la *Patients Property Act (Loi sur les biens du patient)*.

Comment faire la demande?

Il faut retenir les services d'un avocat pour la préparation des documents nécessaires à cette demande. L'avocat soumettra les avis et affidavits requis au tribunal, y compris les déclarations sous serment de deux médecins en titre confirmant que la personne n'est pas en mesure de gérer ses affaires financières et juridiques. L'avocat s'adressera aussi au juge. Il est peu probable que le curateur proposé doive comparaître en justice.

Un juge de la Cour suprême étudiera la demande. Si le juge est convaincu que la personne n'est pas en mesure de s'occuper de ses propres affaires financières et juridiques, et que la personne nommée dans la demande est un curateur compétent, le juge accordera une ordonnance du tribunal nommant cette personne comme curateur aux biens.

L'avocat rédigera l'ordonnance du tribunal qui comportera les conditions précisées par le juge. L'avocat la déposera ensuite au greffe de la Cour suprême pour la signature du juge.

Coût

La préparation par un avocat d'une demande pour devenir curateur aux biens implique le paiement d'honoraires. C'est pourquoi il est souhaitable d'obtenir des estimations d'honoraires de plus d'un avocat. L'Association du Barreau canadien (Division de la C.-B.) offre le service d'aiguillage « Dial-A-Law » (aide juridique téléphonique), qui peut vous aider à trouver un avocat qui s'occupe de ce genre de demande depuis longtemps.

Il revient au tribunal de décider si la personne qui a besoin du curateur devra prendre en charge les honoraires de l'avocat. Le bureau du tuteur et curateur public examine les honoraires de l'avocat et tâche de faire en sorte que les honoraires soient conformes aux services fournis.

Responsabilités

Être curateur aux biens est une lourde responsabilité. Les curateurs doivent assumer la gestion complète des affaires financières et juridiques d'une autre personne. Cependant, on attend aussi d'eux qu'ils prennent en considération les désirs de la personne pour qui ils agissent en tant que curateurs. Ils ont des pouvoirs discrétionnaires, mais aussi de grandes responsabilités. Ils doivent gérer le revenu de la personne, effectuer toutes ses transactions bancaires, régler ses dépenses, dresser son budget ou celui de sa famille et remplir toutes ses déclarations de revenus.

Les curateurs doivent procéder à la vente des biens immobiliers et des effets personnels de la personne quand c'est dans son intérêt véritable, passer des contrats, exploiter toutes ses entreprises actuelles et lancer ou contester toute poursuite en son nom.

Ils doivent aussi tenir les documents de revenus, de dépenses, de l'actif et de dettes de la personne. Ces documents sont nécessaires afin de rendre compte de façon détaillée au bureau du tuteur et curateur public. Le manuel du curateur publié par le bureau du tuteur et curateur public décrit le genre de documents et de rapports qui sont requis.

Rémunération

Il est interdit de rémunérer les curateurs pour leur travail, à moins que cela ne soit autorisé par le bureau du tuteur et curateur public.

La rémunération des curateurs est prélevée sur les biens (actifs et revenu) de la personne pour qui ils agissent. Le montant dépend de la valeur des biens et de la quantité de travail nécessaire.

**Bureau du tuteur et curateur public de la C.-B.
« Public Guardian and Trustee of British Columbia »**

Le bureau du tuteur et curateur public donne des conseils aux curateurs et remet un manuel détaillé à chacun d'eux après leur nomination. Le bureau examine aussi les comptes de toutes les personnes qui agissent en tant que curateurs.

Si aucun ami ou membre de la famille n'est prêt et disposé à assumer cette responsabilité, le bureau du tuteur et curateur public agira en tant que curateur aux biens. Le bureau du tuteur et curateur public peut être nommé de deux façons, soit en faisant la demande directement au tribunal – c'est-à-dire de la même façon qu'un particulier – ou en exigeant que le directeur d'un centre de santé mentale ou d'une unité de psychiatrie d'un hôpital délivre un certificat d'incapacité.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Communiquez avec l'aide juridique téléphonique (Dial-a-Law), un service de renseignements par téléphone gratuit.
À Vancouver, composez le (604) 687-4680;
à l'extérieur de Vancouver, composez le 1 800 565-LAWS (5297) (sans frais).
Ce service est offert par l'Association du Barreau canadien.